

2^e Lt

L'an v^e de la république française une indivisible
 et le 24^e Vendémiaire à six heures du soir pardevant moi
 Jean Satre adjoint de la commune de Saint Laurent du pont
 canton idem chargé de contracter l'acte civil, et complaire
 les citoyens français Lapey marinier cultivateur amant
 du cotter âgé de cinquante ans lesquel assiste des citoyens
 Joseph Sigillion chirurgien habitant au bourg de
 Saint Laurent du pont et Claude Budel V^eiturier amant
 du cotter âgé de trente huit ans, lequel m'a déclaré que
 marié rogit son épouse et en l'legitime mariage est
 accouchée le premier Vendémiaire à neuf heures du soir
 dans son domicile d'un enfant femelle qu'il m'a
 présentée et au il a donné le prénom de Virgine.
 D'après cette déclaration que les témoins certient et
 conformément et véritable et à la représentation qu'il
 m'a été faite de l'enfant des nommet j'en rédige et
 en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le present
 acte et les témoins ont signés avec nous.

faite à la commune de Saint Laurent du pont le
 jour mois et an que dessus

Joseph Sigillion
 budel

Satre

Jean Louis Lapey